

Compte rendu de la réunion du 10 septembre 2026 :

1- Point sur la Production

- Plus de 60 participants ou groupes déjà raccordés, une soixantaine supplémentaire attendus d'ici à la fin 2026. Le tout formera plus de 95% des parts de marché.

Sur l'incident portant sur la diffusion des notes de qualification aux Participants (6) par la voie de synchronisation MISP : Après plusieurs MAJ de paramétrages, la version cible est disponible en Homologation et devrait être mis en Production au soir du lundi 14 sept, sauf découverte de régression. Un mode dégradé a été mis en place avec la mise à disposition d'un export des notes de qualification aux participants concernés.

- Suite à discussions en Groupe Technique, il est proposé de solliciter le CFONB pour monter un groupe dédié à l'harmonisation des règles de déclaration et de qualification des alertes de fraude dans le FNC-RF.

Le but de cette démarche est - entre autres - de discuter des évolutions demandées par les banques, sur la base d'une harmonisation des pratiques, pour rendre le système plus efficace et gérer les informations sans ambiguïté.

- Un graphique anonymisé présente les 20 participants (individuels ou groupes bancaires) les plus ciblés par des alertes de fraude (en nombre de comptes suspects).
 - Même parmi les groupes raccordés depuis le démarrage, il peut subsister un stock important de suspicions non qualifiées. Suite aux recommandations des autorités, la Banque de France souhaite que ces stocks soient résorbés rapidement. Les taux de qualification sont probablement encore faible en raison de la phase de rodage (qui avait été bien identifiée ex ante), mais l'Administrateur veillera à ce que les obligations réglementaires soient respectées dans la durée.
 - L'administrateur veillera par exemple à ce qu'après un laps de temps d'environ 3 ou 4 mois après le raccordement de chacun des PSP, les nouvelles alertes soient qualifiées au fil de l'eau et qu'une solution ait été trouvée pour le reliquat déclaré avant cette montée en charge.

- Des bilatérales seront mises en place par l'Administrateur avec les participants se trouvant en anomalie vis-à-vis de ces règles ou recommandations.

2- Évolutions techniques

- Montée trimestrielle de la version MISP sur l'instance centrale : 2.5.44 livrée en homologation le 22 sept. MEP sur la 2nde quinzaine d'octobre.
- Évolutions :
 - d'un code erreur (SAFNOT11 vers SAFNOT13) portant sur le contrôle de modification des événements (en mode API)
 - Du contrôle de de l'Organisation créatrice.

Pour mémoire, la stratégie de maintenance stipule une montée de version MISP chaque trimestre. La BDF communique les dates de MEH et de MEP et invite à chaque fois les participants à réaliser des tests de non-régression ou des tests spécifiques si nécessaire. Les équipes techniques des participants sont invités à prendre connaissance des nouvelles version SED publiées en juillet.

3- Facturation par la BdF.

Les 1eres factures du FNC-RF ne seront émises qu'en sept 2027 au titre de l'année 2026 :

- Pour le RUN vers les PSP raccordés au 31/12/2026.
- Pour le BUILD, vers les PSP raccordés au 30/06/2027.

4- Listes de Contacts Participants.

- Sur demande des petits établissements notamment raccordés via un Prestataire Technique, il est proposé de mettre en place un annuaire de contacts interbancaires pour d'éventuels échanges entre services spécialisés sur des dossiers complexes ou particuliers.

Le principe est adopté en séance sur la base du volontariat. Bien qu'il existe des fonctionnalités sur la plateforme MISP pour gérer des listes de contacts, elles ne sont pas exploitées par le FNC-RF. Cet annuaire sera donc disponible sur un répertoire commun des sharebox confidentielles déjà ouvertes. Une campagne de collecte sera menée dans les prochaines semaines.

- Il est rappelé, en particulier pour les PSP dont les dossiers ont été transmis à l'Administrateur avant le mois de juin, qu'il est nécessaire de mettre en place une Boîte Aux Lettres permettant aux clients des PSP teneurs de comptes bancaires d'exercer leurs droits d'accès aux données contenues dans le FNC-RF. Une 2nde campagne de collecte sera menée pour obtenir ces coordonnées lorsqu'elles sont manquantes.

5- Avancement des discussions FRIDA.

Une liste des travaux en cours est indiquée dans la présentation. Il est rappelé que ces discussions sont placées au sein d'un groupe de travail Européen et d'un groupe miroir pour la communauté française, et qu'une consultation publique sur le ru ebook FRIDA sera lancée à la fin de ce mois. Les Participants sont invités à répondre individuellement (pour plus de poids) à cette consultation, sur les thèmes les plus problématiques pour la communauté française : L'absence d'obligation de qualification en particulier.

6- Évolutions du FNC-RF.

- Concernant la déclaration des IBAN créanciers sur des suspicions de fraudes au prélèvement ou effet de commerce, les services de surveillance des paiements au sein de la Banque de France confirme leur vision de la pertinence de cette nouvelle possibilité de déclaration. *Un participant a proposé en séance de conduire une expérimentation, à l'image de ce qui a été fait pour le cas d'usage des virements.*

Côté technique, seul un ajustement de la taxonomie semble nécessaire sur le dispositif pour la mise en place. Des discussions en groupe de travail devront être menés en parallèle sur des sujets divers concernant ces futures déclarations. Il est rappelé que les déclarations d'IBAN dans le cadre de SDD et d'ICS suspects seront possibles dès le démarrage de FRIDA.

- L'ASF présente l'avancement des travaux de son groupe de travail sur la déclaration des événements de fraude sur octroi de crédit. Si la pertinence de la déclaration doit être encore être démontrée, un problème juridique a néanmoins été remonté puisque la loi Labaronne ne permettrait pas de déclarer ces fraudes (comptes de paiement). Ce sujet juridique devrait être tranché avant de pouvoir avancer sur ce dossier.
- La Banque de France poursuit ses études sur la possible pseudonymisation des données sensibles échangées et stockées dans les différentes bases locales et

centrales du dispositif. L'orientation de base étant que l'information sensible (l'IBAN), soit chiffrée par le déclarant de l'alerte.

- L'arrêté définissant la liste des administrations qui seront autorisées à participer en consultation est en cours de rédaction, il sera soumis à la Cnil et l'on peut espérer qu'il sera publié au JO d'ici la fin de l'année. Les administrations (ainsi que les SF) devraient ainsi pouvoir se connecter au S1 2027.

Prochain CP : Mercredi 4 novembre 11h00.



Comité de Pilotage

Partage d'IBAN douteux

23eme réunion – 10 septembre 2026



Point sur la Production après 4 mois



- 70 PSP (banquiers ou groupes bancaires) techniquement raccordés dont 21 déclarants actifs. Au vu de l'avancée de leurs travaux, une soixantaine supplémentaire devrait l'être avant fin 2026.
- 78 000 IBAN déclarés suspects pour 107 000 événements de fraude
- dont 11 400 comptes confirmés comme frauduleux par leur banquier.
- 14% de ces IBAN sont étrangers

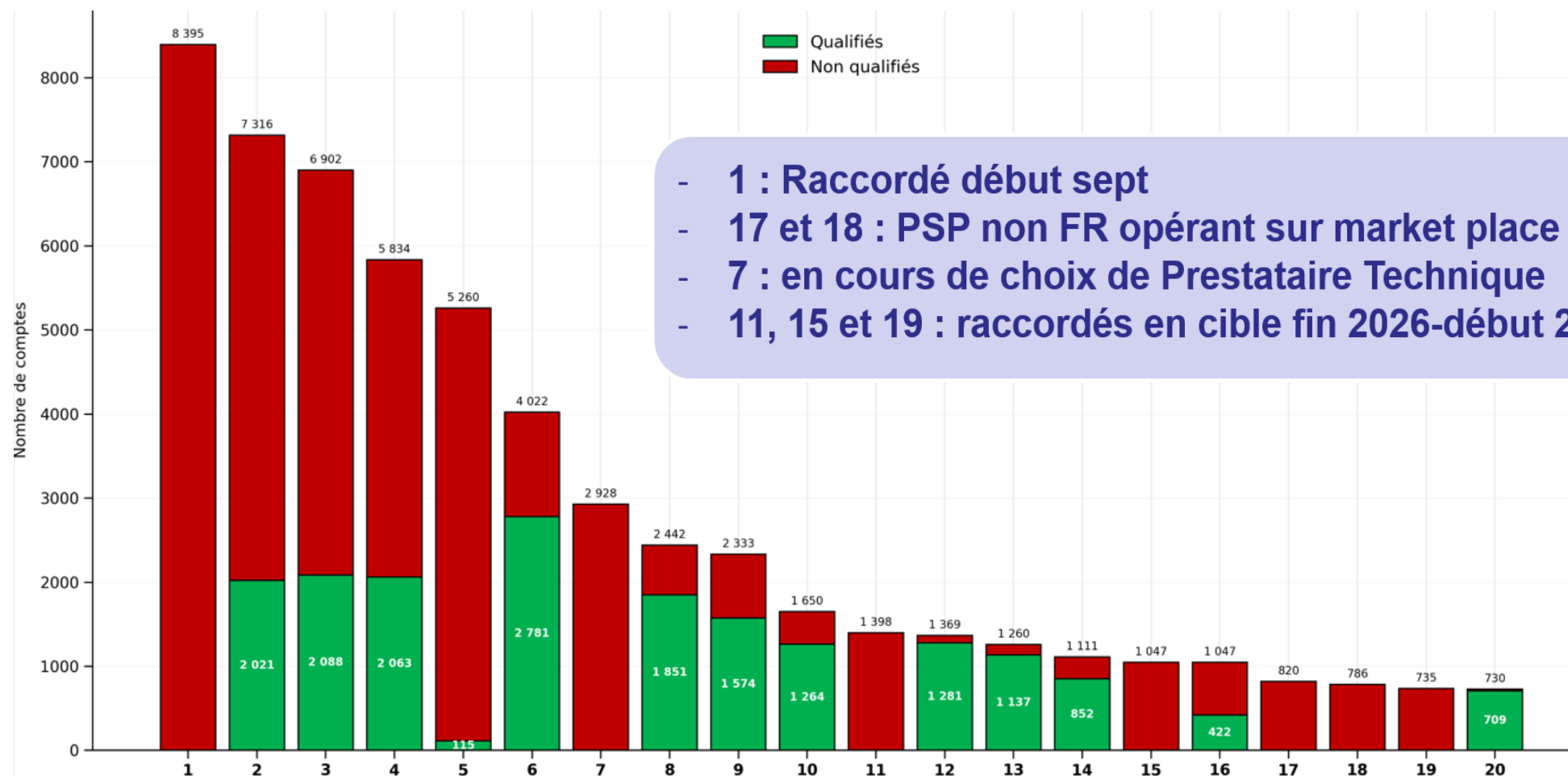
Plus de 180 établissements ont engagés des échanges avec l'Administrateur pour répondre aux exigences.



L'incident découvert mi-août sur les notes de qualification manquantes pour les PSP ayant opté pour la synchronisation MISP à MISP, est en cours de résolution (MEP du correctif programmée le 15/09). Il s'agit d'un paramétrage de sécurité inadapté sur une infra partagée BdF.

Proposition du GT de monter un groupe du CFONB sur l'harmonisation des règles de déclaration et de qualification dans le FNC-RF.

TOP 20 DES PSP OU GROUPES LES PLUS CIBLES (AU 28/08)



Prochaines évolutions fonctionnelles et techniques



MEP d'octobre 2026 :

Périmètre :

- Montée de version MISP 2.5.44 (§ stratégie de maintenance)
- Evolutions spécifiques :
 - Remplacement du code erreur SAFNOT11, utilisé dans le contrôle de modification d'un événement en mode API, par un nouveau code erreur SAFNOT13 (§ SED)
 - Contrôle de l'organisation créatrice (champ obligatoire)

Planning :

- Recette BDF 07/09 au 21/09
- Homologation PSP : du 22 septembre à mi-octobre
- MEP : date à préciser prochainement (au plus tard fin octobre)

Re-Facturation du FNC-RF par la BdF

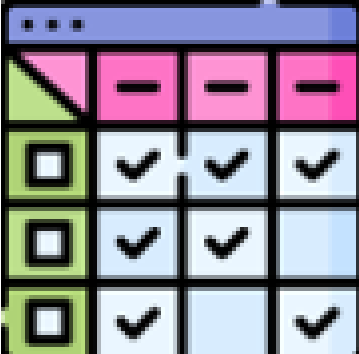
Finally, the **refacturation** will start in **2027** on the basis of the year 2026 :

= emission of the first invoices in **sept 2027** :

- RUN for the connections as of 31/12/2026
- BUILD for the connections as of 30/06/2027

On the basis of the number of accounts under management as of 31/12/2026

The fixed parts of the refacturations (for the PSP non holders of account) to be paid in sept 27 will be therefore of about 6 to 7000 € (RUN + BUILD)



	-	-	-
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	
✓	✓		✓



Liste de Contacts chez les participants

Sur demande de certains (petits) PSP, établissement d'une **liste de contacts interbancaires sur une base volontaire**, pas nécessairement nominative, et uniquement pour des dossiers nécessitant une analyse humaine.

Elle sera publiée sur la sharebox confidentielle, ou implémentée sur MISP (endpoint/organisations).

Pour info, l'EPC va monter un annuaire européen lié à FRIDA.

Pour les PSP détenteurs de comptes, rappel qu'un point de contact (courriel à minima) doit être communiqué et communicable pour leur clientèle désireuse d'exercer leur droit d'accès aux données du FNC-RF.



FRIDA : point d'avancement

Pour information

Publication de la 1ere version du rulebook public et choix du prestataire gestionnaire de la future plateforme FRIDA fin septembre.

Avancée des discussions de la TF FRIDA avant la pause estivale :

- Pas de pseudonymisation des données sensibles
- Définition des responsabilités respectives des PSP et FIP
- Principe de l'adhésion obligatoire et opt out restrictif (comme pour le VOP)
- A ce stade, la qualification des alertes par le PSP détenteur demeure facultative (« fortement recommandée »)
- Pas de déclaration d'IBAN suspects sur des PSP hors dispositif (en cours d'analyse juridique).
- Modalités de gestion des alertes sur PSP « producteurs » d'IBAN virtuels dont la gestion des comptes bancaires est tenue dans un EC distinct de l'EP, grâce à l'annuaire (ESD) géré par l'EPC
- Discussions toujours en cours pour l'accès hors PSP (donc quid des administrations françaises en lecture)
- Raccordement des PSP UK et CH après le démarrage de 2028 si accord légal
- 8 sept : Décision de décommissionner la plateforme MISP EPC existante



Point sur les évolutions du FNC-RF :

Déclarer les IBAN des créanciers :

- des prélèvements suspectés de fraude
- sur effets de commerce

Prérequis : coté technique, simple modification de la taxonomie.

Discussions en GT ou groupe de travail dédié :

- Déclaration systématique de tous les cas ?
- Règle sur la qualification ? (litige commercial versus fraude)
- Cas des IBAN mutualisés par certains PSP étrangers

Déclarer les IBAN liés aux dossiers frauduleux de certains types de crédit.

=> Point de situation des travaux du GT ASF



Point sur les évolutions du FNC-RF :

Pseudonymisation ou cryptage des bases FNC-RF demandées par la CNIL : Etude en cours par la BdF.

Ateliers en cours pour collecter les besoins et présenter aux administrations les différents modes de raccordement au FNC-RF



Prochain comité de pilotage

Mercredi 4 Novembre 11h via TEAMS



Merci pour votre attention!